



www.dden-fed.org

15 janvier 2022

Numéro 209

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA FÉDÉRATION DES DDEN *Face au COVID, une politique claire dans les écoles !*

La Fédération Nationale des DDEN agit pour le bien des enfants et l'intérêt des élèves et pour l'amélioration des conditions de fonctionnement de l'École publique. **Conscients que rien ne pourra remplacer la relation directe avec la classe, les DDEN soutiennent l'objectif de maintenir les écoles ouvertes, mais pour ce faire, ils rappellent qu'il y avait des moyens à mettre en place tant matériels qu'humains notamment en personnels de santé.**

Aujourd'hui, les écoles demeurent ouvertes, elles accueillent mais elles ne fonctionnent pas puisque les conditions pour apprendre à l'école ne sont pas réunies.

La Fédération a été interpellée par la situation dans les écoles suite au COVID constatant que les protocoles se suivent sans qu'une vraie concertation ait lieu entre les membres de la communauté éducative à savoir les enseignants, les personnels non enseignants (ATSEM, périscolaires, de santé, etc...), et les parents d'élèves. Les DDEN qui sont aussi membres du conseil d'école n'ont pu que constater les efforts faits par les directrices et directeurs pour tenter d'appliquer les obligations des protocoles.

Le résultat de cette situation, ce sont des enseignants exaspérés, des directeurs et directrices débordés, des personnels du périscolaire désespérés, des agents d'entretien submergés, des parents ulcérés, et des élèves stressés qui depuis des mois subissent des contraintes (confinements, masques, tests en tout genre, non brassage, activités annulées, informations contradictoires, etc...) alors que l'école devrait être un lieu protégé favorisant leurs apprentissages.

Les DDEN dont la mission consiste à observer et rendre compte des situations de vie dans l'école ne peuvent que constater les dégâts occasionnés à la fois par des protocoles à court terme, mais aussi par des promesses non tenues après des mois de pandémie. Où sont les masques pour les enseignants mais aussi tous les personnels non-enseignants, où sont les détecteurs de CO2 que devait financer l'État pour aider les communes, où sont les enseignants remplaçants pour assumer les classes ouvertes et suppléer ceux qui sont en classe et ne peuvent enseigner à distance en même temps ? Avec un personnel scolaire médical insuffisant, voire inexistant, qui a de plus en plus d'écoles en charge avec des équipes souvent incomplètes et qui aurait nécessairement plus de moyens pour vérifier la validité des tests et la prise en charge des enfants contaminés ou « *cas contact* ». Comment une directrice ou un directeur surtout non déchargé, peuvent-ils gérer toutes les tâches administratives, le suivi des tests, les questions des parents ? En résumé, où est la continuité pédagogique promise ?

Face à cette situation, la Fédération nationale des DDEN soutient les enseignants qui ont décidé de faire grève le 13 janvier et, elle est aux côtés des parents d'élèves FCPE qui appellent les parents à ne pas mettre leurs enfants à l'école ce jour-là. Elle attend avec eux un message clair du Ministère et des actes permettant un fonctionnement acceptable des écoles, collèges et lycées. Il est grand temps de considérer que l'école est indispensable pour les enfants et leur avenir et qu'elle ne peut être une variable d'ajustement d'une politique sanitaire de crise.

Le Bureau national de la Fédération des DDEN Le 11 janvier 2022

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Site internet : www.dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>



SOMMAIRE

- + Synthèse de l'enquête fédérale sur « Climat, violences et citoyenneté à l'école primaire en 2021 »
- + Protocole sanitaire : de nouvelles règles au 3 janvier puis au 6 janvier
- + Crise sanitaire : les personnels territoriaux sont "les oubliés" alors qu'ils la subissent comme les enseignants
- + Transport scolaire : L'ANATEEP souhaite endiguer la pénurie récurrente de conducteurs.
- + Augmentation très significative des signalements d'élèves « hautement perturbateurs » et réponse inadéquate du ministère
- + A (h)auteur d'enfants, un rapport pour comprendre les réalités de l'aide sociale à l'enfance par ceux qui la vivent

Diffusion de la synthèse de l'enquête fédérale

« Climat, violences et citoyenneté à l'école primaire en 2021 »

La diffusion de la synthèse de l'enquête fédérale « *Climat, violences et citoyenneté à l'école primaire en 2021* » sera assurée au niveau national par la Fédération auprès des organisations syndicales des enseignants, des inspecteurs, de l'AMF, des Fédérations de l'Education, des organisations de l'ESPER et au Ministre.

Une rencontre sera demandée à la DGESCO. Par ailleurs, nous sollicitons un organe de presse nationale « *Le Parisien* » et sa déclinaison « *Aujourd'hui en France* » pour une diffusion en exclusivité.

Les quinze Unions ayant un nombre d'enquêtes significatives recevront les résultats pour leur département et pourront travailler sur les données locales et aussi nationales.

Taux de réponse des écoles pour les départements :

Hérault : 56%, Cher : 44%, Ain : 36%, Bouches-du-Rhône : 32%, Nièvre : 26%, Val-de-Marne : 24%, Pyrénées-Orientales : 23%, Vendée : 23%, Morbihan : 20%, Allier : 19%, Indre-et-Loire : 19%, Haute-Marne : 19%, Eure : 18%.

Pour toutes les Unions, il conviendra de diffuser aux responsables institutionnels : DASEN, Maires...et aux organisations syndicales locales et associations départementales la synthèse nationale.

Cette synthèse est reproduite dans une plaquette papier disponible à la Fédération. (Adressez-vous à votre union si vous souhaitez vous la procurer).

Cette thématique est très peu connue dans le premier degré et cette synthèse est un outil pour mieux faire connaître et reconnaître notre fonction para-administrative dans cette période préélectorale, présidentielle et législative afin de susciter des rencontres avec nos partenaires locaux.



Protocole sanitaire : de nouvelles règles le 3 janvier 2022

Le ministère de l'Éducation nationale indique, en raison de l'évolution de la pandémie de Coronavirus (variant Omicron) que le "Gouvernement a décidé de mettre en place dès le 3 janvier 2022 les conduites à tenir" avec une réduction possible de la durée d'isolement et de quarantaine.

En effet, dans un communiqué datant du dimanche 2 janvier, le ministère de la santé indique que "pour les enfants de moins de 12 ans cas contact, dans le milieu scolaire, le protocole de l'Éducation nationale s'applique", ce qui se traduit par "la réalisation d'un test TAG ou RT-PCR pour tous les élèves de la classe dès l'apparition d'un cas au sein de la classe, et le retour en classe sur présentation du résultat négatif." Il ajoute que "les élèves réalisent des autotests à J2 et J4", et que les parents "doivent présenter une attestation sur l'honneur de réalisation de ces tests pour permettre le maintien en classe de l'élève". Ces autotests "seront pris en charge par l'assurance maladie et délivrés gratuitement en officine pharmaceutique après la réalisation du test à J0".

La foire aux questions stipule : le **non-brassage entre les classes** doit être respecté. Les élèves ne peuvent donc être répartis dans les autres classes. "De plus, "doivent désormais être prohibés" les **moments de convivialité** entre élèves et personnels ou entre personnels qui "par leur nature même, ne permettent pas le respect en continu des gestes barrières".

"Les réunions entre personnels doivent de manière prioritaire être organisées à distance ». Il en est de même pour les **réunions des différentes instances**.

Les **réunions avec les parents d'élèves**, sont "vivement déconseillées", des rendez-vous individuels seront proposés aux responsables légaux, de préférence à distance".

L'élève ou le personnel **cas confirmé** ne doit pas se rendre à l'école ou dans l'établissement avant un délai de 5 à 10 jours. L'isolement peut être levé à 7 jours ou à 5 jours selon les cas "avec un résultat de TAG ou RT-PCR négatif et en l'absence de signes cliniques d'infection depuis 48h à partir du

début des symptômes pour les cas symptomatiques et à partir du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques. "Mais si l'élève ou le personnel a toujours de la fièvre au 5ème jour, ce délai est prolongé jusqu'à 48h après la disparition de celle-ci. Pour les élèves de plus de 12 ans et des personnels non vaccinés ou ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet, l'isolement est de 10 jours. Il peut prendre fin au terme de 7 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé et que son résultat est négatif. »

Les élèves de moins de 12 ans, indépendamment de leur statut vaccinal, ainsi que les élèves de plus de 12 ans et les personnels bénéficiant d'un statut vaccinal complet dits "**cas contact**" n'ont pas à s'isoler s'ils réalisent un test antigénique ou PCR immédiat puis des autotests à J2 et J4. Les autres doivent s'isoler durant 7 jours, et l'isolement prend fin au terme de 7 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé et que son résultat est négatif.

La survenue d'un **cas confirmé parmi les élèves** entraîne son éviction et "la mise en œuvre du protocole de dépistage réactif" avec la suspension de l'accueil en présentiel des autres élèves dans l'attente de la réalisation d'un test. Les élèves de la classe (et ceux identifiés comme contacts à risque en dehors de la classe) pourront poursuivre les apprentissages en présentiel sous réserve de présenter un résultat de test TAG ou RT-PCR négatif et d'attester sur l'honneur de la réalisation de deux autotests négatifs à J2 et J4 à compter du premier test.

Ainsi, lors de la réalisation du premier test en pharmacie, les représentants légaux de l'élève se verront remettre **gratuitement 2 autotests** à réaliser le deuxième et le quatrième jour à compter du premier test (J2 et J4). Si le premier test est réalisé en laboratoire, les représentants légaux de l'élève se verront remettre un bon permettant de se faire délivrer gratuitement les autotests en pharmacie.

Au sein des **écoles maternelles et élémentaires**, en présence par exemple d'un très **grand nombre de cas**, et d'une analyse partagée entre les différents acteurs prenant part à la gestion de la situation (éducation nationale, ARS, préfecture), des mesures de gestion supplémentaires dont, par

exemple, la décision de suspension de l'accueil de tous les élèves d'une classe, d'une école ou d'un établissement scolaire ou la mise en place d'une opération de dépistage ciblée, peuvent être décidées.

A partir du niveau 3 du protocole sanitaire, les élèves en situation de handicap dans le premier degré, bénéficiant de dispositifs inclusifs (ULIS, UEE...) suivent tous les enseignements avec le même groupe d'élèves (soit dans leur classe d'inscription, soit dans le dispositif en fonction de leurs besoins spécifiques).

Les cours de musique et activités de chorale ont bien lieu. Les sorties (théâtre, musée, cinéma ...) ne sont pas interdites mais "il est toutefois vivement recommandé" de reporter les activités en espace clos. Il est également conseillé de reporter les voyages scolaires (en France ou à l'étranger) dans la mesure du possible.

Il est aussi très fortement recommandé de prioriser les activités physiques et sportives en extérieur. Sinon, des activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et les règles de distanciation doivent être privilégiées.

Enfin, le ministre de la Santé a annoncé que pour les personnels concernés par l'obligation vaccinale, la troisième dose devra être administrée avant le 30 janvier.

"L'école française produit-elle de la ségrégation ethnique ?"

"Les difficultés à trouver des mesures pertinentes pour montrer l'ampleur de la ségrégation ethnique en France ne sont à ce jour pas résolues" indiquent Barbara Fouquet-Chauprade et Georges Felouzis (U. de Genève) dans la dernière note du **Conseil scientifique de la FCPE**. Ainsi, "pour ne donner qu'un exemple, les élèves d'origine maghrébine ont cinq fois plus de risques que les élèves autochtones d'être scolarisés dans un établissement en éducation prioritaire" ajoutent les scientifiques selon qui "aux facteurs ethno-raciaux se mêlent des facteurs socio-économiques et, dans les établissements, des facteurs d'échec scolaire". Et dans cette note, les chercheurs décrivent l'ensemble des formes de la ségrégation définie comme la "mise à l'écart (d'élèves) dans des lieux et espaces spécifiques", cette situation leur portant "préjudice au plan des apprentissages comme des conditions de scolarisation".

Ils notent d'ailleurs que "certains collèges et lycées peuvent être peu ségrégués comparativement aux autres établissements de leur secteur mais créer une forte ségrégation au sein même de leur établissement en créant des classes socialement et scolairement homogènes", créant d'ailleurs "des contextes favorables à la constitution de bandes et de gangs dans les banlieues françaises". Ils font également remarquer que **la France a choisi de développer des politiques "qui visent à compenser le 'handicap' socio-culturel des élèves" plutôt que de déségrégation.**

La note :

https://www.fcpe.asso.fr/sites/default/files/ressources/NoteCS_no26_ok_0.pdf





Covid-19 à l'école : assouplissement du protocole sanitaire le 6 janvier

Désormais les élèves n'auront plus à recommencer le parcours des trois tests si un nouveau cas positif dans leur classe apparaît dans un délai inférieur à sept jours.

Concrètement, le cycle de dépistage d'un enfant « *ne redémarre que si un second cas confirmé a eu des contacts avec les autres élèves après un délai de 7 jours suite à l'identification du premier cas* », précise le ministère **dans une mise à jour de ses questions-réponses sur le Covid. Les directeurs d'école ont reçu un mail dès jeudi soir leur expliquant les derniers assouplissements.** Autre précision, cet assouplissement explique encore la marche à suivre si l'élève est cas contact d'un cas confirmé au sein de sa famille. Dans ce cas, une quarantaine de sept jours à compter de la survenue du cas doit être respectée et un test antigénique ou PCR doit être réalisé à la fin de cette quarantaine, sauf si l'élève a moins de 12 ans ou qu'il bénéficie d'un schéma vaccinal complet. Auquel cas, ce dernier devra réaliser immédiatement un test antigénique ou PCR puis des autotests à J + 2 et J + 4 et pourra retourner en classe si les résultats sont négatifs.

Interrogé sur CNews, le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer a reconnu un protocole « *compliqué* », mais nécessaire. « *Tout ça est extrêmement épuisant pour les familles. Mais il y a un sens à ces contraintes* », a-t-il soutenu. « *C'est dur et difficile, mais mon combat reste que l'école soit ouverte au maximum* ».

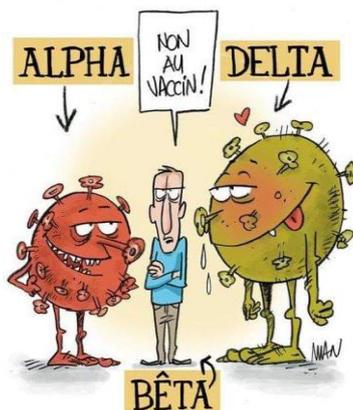
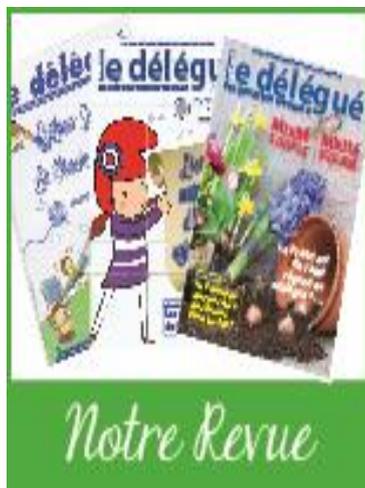
Mais si cet assouplissement va donner « *un peu plus de temps* » aux parents, il ne devrait « *pas changer grand-chose* » à **un protocole jugé encore « intenable »**, estime la Fédération des Conseils de parents d'élèves (FCPE). « *Les parents sont fortement sollicités pour que les choses se passent au mieux mais encore faut-il qu'il y ait des autotests disponibles dans les pharmacies* », remarque encore auprès de France Info, Carla Dugault, coprésidente de la FCPE.

<file:///C:/Users/solde/Downloads/-faq-coronavirus--93137.pdf>

Trois mesures en réponse aux inquiétudes des enseignants et des parents le 10 janvier

Jean Castex a opposé une fin de non-recevoir aux organisations syndicales qui demandent la fermeture de la classe dès qu'un élève est contaminé. Le Premier ministre, qui intervenait au "20h" de France 2 le 10 janvier confirme la volonté gouvernementale de laisser les écoles ouvertes. Il précisait que ce jour 10 453 classes étaient fermées, "*c'est beaucoup*", reconnaît-il, mais cela ne représente "*que 2 %*" de l'ensemble des classes et si on fermait au premier cas, en quelques jours, toutes les écoles seraient fermées".

Mais le ministre a "*entendu les inquiétudes*" des parents et des personnels, auxquels il rend hommage, personnels de l'Éducation nationale et personnels des collectivités territoriales. Et il annonce trois mesures. **Si un élève est positif, on attend la fin de la journée pour que les parents viennent chercher les autres enfants et les tester. Restent prévus trois tests, mais ce sont maintenant trois autotests, délivrés gratuitement en pharmacie. Enfin les parents n'auront à fournir qu'une seule attestation sur l'honneur sur le résultat des tests, au lieu de trois.**



Crise sanitaire : les personnels territoriaux sont "les oubliés" alors qu'ils la subissent comme les enseignants

"Les écoles sont ouvertes, mais dans des conditions dégradées", estime Emilie Kuchel, adjointe au maire de Brest et présidente du Réseau français des villes éducatrices. Pour sa part, Jean-Pierre Bellier, adjoint au maire de Nanterre et inspecteur général honoraire, regrette que la gestion de la crise épidémique par l'État fasse si peu cas des obligations qui pèsent sur les collectivités locales. Cécile Duportail, DGA à Arcueil, et porte-parole à l'occasion de cette interview de l'ANDEV (l'association des cadres de l'éducation des collectivités) estime que les agents communaux sont les "oubliés de la crise".

Difficultés de remplacer les personnels territoriaux (ATSEM, agents d'entretien, etc...), certains postes nécessitant une formation spécifique. Mais pour permettre à l'Éducation nationale de maintenir toutes les écoles ouvertes, nous réajustons chaque jour leurs affectations en fonction du nombre de classes fermées dans chaque école. C'est un jeu de chaises musicales épuisant pour ces agents qui sont d'un dévouement exemplaire et, encore une fois, on doit leur rendre un hommage appuyé et sincère.

Les villes font le maximum pour que toutes les écoles puissent ouvrir, que l'entretien et la désinfection correspondent aux exigences d'un protocole sanitaire - auquel il faut chaque jour s'adapter - mais **il revient au directeur, en accord avec son IEN de circonscription, de décider d'une éventuelle fermeture**, au vu des conditions matérielles et du nombre d'enseignants absents. La communication à cet égard doit être exempte de toute ambiguïté, les collectivités ont déjà suffisamment de responsabilités à assumer dans ces périodes de crise pour ne pas leur en rajouter une !

Nous avons très peu d'informations venant du ministère. Nous avons des consignes, mais aucune réponse à nos interrogations sur le "**comment mettre en place**", ni aucune reconnaissance de notre expertise. C'est regrettable surtout dans une situation difficile telle que nous la vivons depuis le début de cette crise sanitaire.

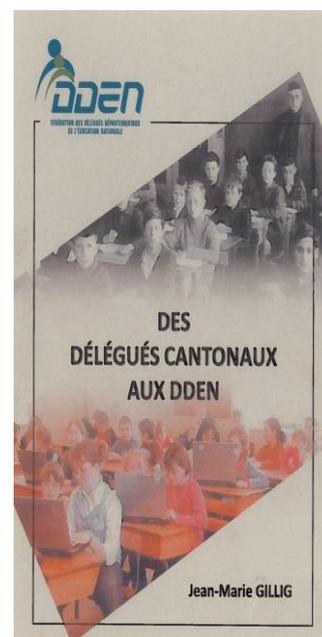
Paradoxalement, cette crise constitue l'occasion de se découvrir autrement, de s'apercevoir que ces personnels d'encadrement sont "*aussi*" des gens "formidables" pour reprendre le mot d'un chef de service de la Ville... C'est une occasion de travailler différemment, avec le souci commun de maintenir coûte que coûte un service public d'éducation de qualité au bénéfice de la population.

Nous avons surtout un problème de cohérence. Tout dépend des académies, des départements, de la qualité des relations interpersonnelles, et c'est ensuite nous qui sommes en première ligne face aux familles et aux enseignant.e.s.



Pour l'OMS : "2022 sera l'année où nous mettrons fin à la pandémie"

ou l'inverse !



Transport scolaire : L'ANATEEP souhaite endiguer la pénurie récurrente de conducteurs

Le tweet du président de la région Grand-Est Jean Rottner lundi 3 janvier est sans équivoque. En cette rentrée de début 2022 placée sous le signe de la cinquième vague de Covid-19, la pénurie de conducteurs et de conductrices scolaires pose question. 177 manquent à l'appel.

Même hors pandémie, pour l'association des transports scolaires cette carence "a conduit de nombreux réseaux à connaître d'importantes perturbations", et son intensité avait déjà passé un cap lors de la rentrée scolaire de septembre, avec des services qui "ont été tout bonnement supprimés, précise l'ANATEEP, contraignant de nombreuses familles à trouver dans l'urgence une solution de remplacement".

Fin du service national qui facilitait l'accès aux permis poids lourds, faible attractivité du secteur, faibles rémunérations, rigidités dans le système de qualification et de certification des conducteurs, contrats "low cost" qui ne permettent pas une revalorisation salariale, pour l'ANATEEP les causes directes d'un tel manque de personnels "sont connues depuis très longtemps".

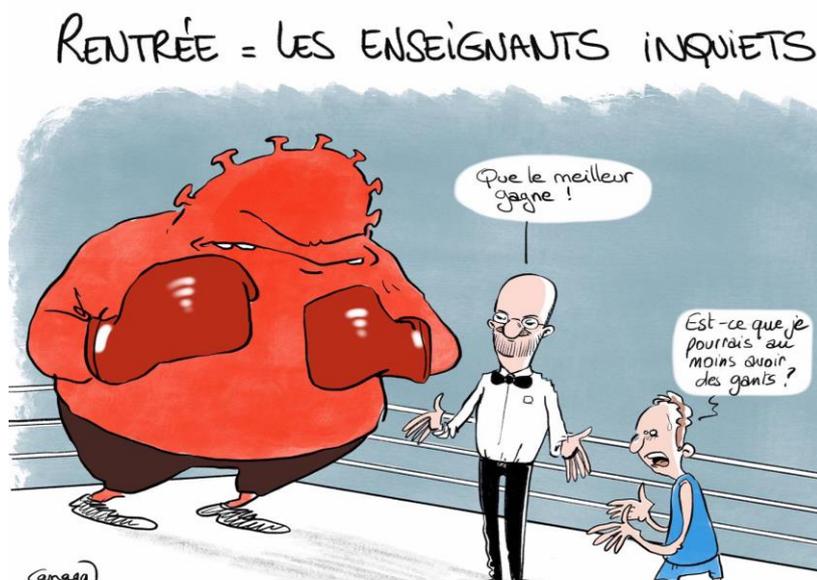
L'association nationale pour les transports éducatifs née en 1964 estime que la politique de recrutement dans les entreprises de transport "n'a cessé de se dégrader" et constitue un problème structurel de ce secteur d'activité "où sont

surreprésentés les salariés de 50 à 60 ans". D'où son inquiétude, avec 7,7 fois plus de conducteurs de plus de 50 ans dans le transport routier de voyageurs que de moins de 30 ans et "de très nombreux départs à la retraite" qui s'en suivront ces prochaines années.

L'ANATEEP se demande dès lors si cette "situation totalement déséquilibrée en fonction de l'âge", qui devait être améliorée par la parution l'an dernier d'un décret offrant la possibilité d'effectuer du transport scolaire dès 18 ans au lieu de 21 ans auparavant, sera suffisante "compte tenu de l'intensité de la crise et de ses causes multifactorielles. "

Car cette contrainte, comme celle d'une forte proportion de contrats de travail à temps partiel dans le transport scolaire, surtout en zone rurale, avec un service le matin et un autre le soir, explique pour l'association "que les candidats recrutés étaient avant tout des personnes à la recherche d'une activité complémentaire, parfois des mères de famille et souvent de jeunes retraités, voire en reconversion professionnelle".

Face à une "situation qui (nous) inquiète grandement en termes de continuité du service public de transport scolaire", écrit sa présidente Nicole Bonnefoy, l'ANATEEP organise un séminaire national sur la crise de recrutement des conducteurs de transport scolaire qui devrait se tenir le jeudi 27 janvier 2022.



Augmentation très significative des signalements d'élèves "hautement perturbateurs" et réponse inadéquate du ministère

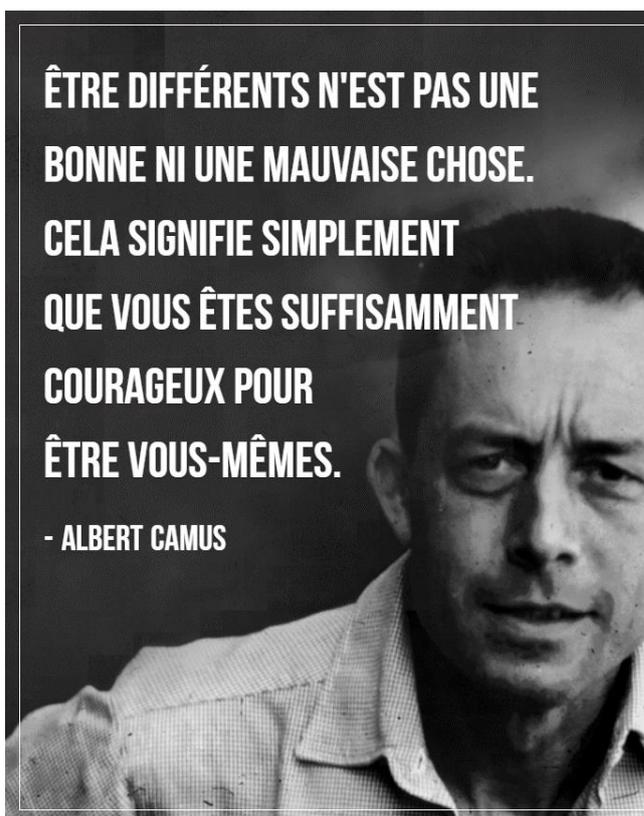
Une hausse inquiétante "du nombre d'élèves (...) **EHP** (élèves hautement perturbateurs), notamment en maternelle" et des "notifications d'aide humaine" par les MDPH inquiètent les IEN (les inspecteurs du 1er degré, de l'orientation et de l'enseignement professionnel) selon le **SIEN**, leur syndicat UNSA. Celui-ci a reçu 343 réponses à l'enquête qu'il a lancée auprès de ses adhérents.

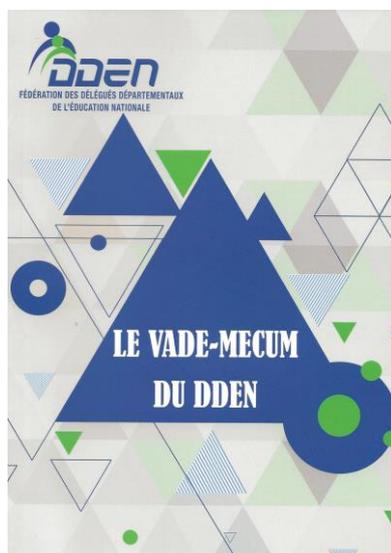
Ceux-ci constatent, à plus de 85 %, "une hausse des notifications d'aide humaine par la MDPH de (leur) département", et pour les trois quarts d'entre eux, cette hausse est comprise entre 10 et 50 % sur deux ans. Selon le syndicat, à cette rentrée, la gestion des PIAL est "devenue chaotique".

Les inspecteurs sont encore plus nombreux, 94 %, à constater "depuis deux ans une hausse significative du nombre d'élèves au comportement non scolaire et hautement perturbateurs", la plupart de ces élèves présentant "des éléments caractéristiques d'une logique de notification d'ITEP" (instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques) et à 88 %, ils jugent que "le partenariat avec le secteur médico-social pour l'accompagnement de ces élèves est insuffisant", voire "très insuffisant". Or, source d'inquiétude supplémentaire, 92 % des IEN "1er degré" constatent "une hausse significative du nombre d'équipes éducatives (la mobilisation de l'ensemble des enseignants d'une école) en école maternelle pour des problèmes de comportement". Le SIEN dénonce à ce sujet "une médecine scolaire exsangue", "des personnels de RASED dont le nombre est en baisse régulière" et une délégation "aux équipes du champ médico-social".

Au total, "l'avenir de l'école inclusive" constitue pour 73 % des IEN un sujet "de grande inquiétude", alors que sa mise en œuvre, déplore le SIEN, "ne semble reposer que sur l'augmentation sans fin de l'aide humaine".

Le site du syndicat <https://www.sien-uns-education.org/ash/1268-enquete-ecole-inclusive.html>





À (h)auteur d'enfants, un rapport pour comprendre les réalités de l'aide sociale à l'enfance par ceux qui la vivent

Ils sont plus de 1000 jeunes protégé.es par l'aide sociale à l'enfance, provenant de 16 départements (Aube, Lot, Drôme) qui se sont exprimés, qui ont partagé directement leurs histoires avec Gautier Arnaud-Melchiorre pour élaborer le rapport intitulé **À (h)auteur d'enfants** publié le mercredi 5 janvier.

A 26 ans et lui-même issu de l'ASE, Gautier Arnaud-Melchiorre s'est vu confier par le **secrétaire d'Etat chargé de l'Enfance et des Familles** la mission de recueillir la parole d'enfants protégés par l'Aide Sociale à l'Enfance. Son but, obtenir à la fois une photographie de cette politique à partir de la perception qu'ont les enfants de leur parcours et de leur accompagnement, et d'autre part recevoir des recommandations construites à partir des paroles d'enfants. Il ne faut pas oublier que *“la décision de protection s'appuie sur des éléments qui conduisent à considérer que l'enfant est en danger ou en risque de danger”* et que *“ces situations diverses induisent des souffrances, visibles et invisibles”*.

Plusieurs thématiques essentielles émergent ainsi de ces vécus si singuliers. Il y a par exemple la question de la nuit, là où ont été constatées des conditions dégradées tant du point de vue de la propreté de la literie que de l'état du mobilier. Pouvoir s'habiller dignement est également un besoin important. Accès aux soins et prévention. Problème de l'alimentation mais aussi de la sexualité ou de la culture car *“des jeunes majeurs ont partagé le fait qu'après de nombreuses années de parcours en protection de l'enfance, ils n'avaient jamais été dans un musée, à une exposition”*. Répondre à cette demande leur permettrait d'acquérir des capacités de socialisation.

Le rapport souhaite éclairer sur ce que l'on nomme les *“sorties sèches”*, situations *“dramatiques”* où les jeunes de l'ASE *“mal préparés à vivre en dehors, se retrouvent isolés, sans soutien familial”*. Il demande qu'elles soient proscrites, et estime *“impératif de mettre fin à ces situations. Elles contribuent au discrédit de la protection de l'enfance, font douter de ses fondements, de sa raison d'être, de la compétence des professionnels.”*

Par ailleurs, selon le rapport, le *“réfèrent aide sociale à l'enfance”* est souvent évoqué. Mais mineurs comme jeunes majeurs *“regrettent la faible fréquence des rencontres avec lui.”* Ainsi pour Gautier Arnaud-Melchiorre il y a également lieu de s'intéresser à la question des métiers de la protection de l'enfance, celui d'éducateur spécialisé en particulier *“dont l'attractivité est en net recul selon les propos mêmes des professionnels.”*

Le rapport A (h)auteur d'enfants : <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/documentation-et-publications-officielles/rapports/famille-enfance/article/rapport-de-la-mission-la-parole-aux-enfants>



Directeur de la publication :
Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :
Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle :
Bernard RACANIÈRE